



Le Mans, le 31 juillet 2019

## **Elections municipales partielles complémentaires Commune de Congé-sur-Orne**

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les dimanches 15 septembre 2019, et 22 septembre 2019 en cas de second tour, afin d'élire un conseiller municipal pour la commune de Congé-sur-Orne.

Les candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Mamers et à la préfecture de la Sarthe (bureau des élections - porte 9) aux dates et heures suivantes :

### **Premier tour :**

Le mercredi 28 août 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le jeudi 29 août 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises

### **Second tour** (si nécessaire) :

Le lundi 16 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le mardi 17 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus auprès de la préfecture par téléphone au 02-43-39-71-20/02-43-39-71-21/02-43-39-71-02 ou de la sous-préfecture de Mamers au 02-43-39-61-03 ou 02-43-39-61-01.